

## Demande de permis de lotissement

Demande débutée le: _____	Demande complétée le: _____	No demande <input type="checkbox"/>
Saisie par: _____	_____	
Nature: _____	_____	

### Identification

<b>Propriétaire</b> Nom: _____ Adresse: _____ Ville: _____ Code postal: _____ Téléphone: _____	<b>Demandeur</b> Nom: _____ Adresse: _____ Ville: _____ Code postal: _____ Téléphone: _____
---	--

### Emplacement

Matricule: _____ Adresse: _____ Zones: _____ Code de zonage: _____ Secteur d'inspection: _____  Service: _____	Frontage: _____ Profondeur: _____ Superficie: _____ District électoral: _____ Nombre de logements: _____ Code d'utilisation: _____ Code d'utilisation projetée: _____
--	---

### Arpenteur

<b>Arpenteur-géomètre</b> Nom: _____ Adresse: _____ Ville: _____ Code postal: _____ Téléphone: _____ Télécopieur: _____	No du plan: _____ No des minutes: _____ Date du plan: _____  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #f0f0f0;">Règlements / Articles</div> <div style="border: 1px solid black; height: 40px; margin-top: 5px;"></div>
Responsable: _____	Téléphone: _____

Documents requis	Remis	Date réception
10% frais de parc	<input type="checkbox"/>	
Concordance des lots	<input type="checkbox"/>	
Copie d'un certificat de localisation (s'il y a lieu)	<input type="checkbox"/>	
Lettre de demande officielle de l'arpenteur-géomètre	<input type="checkbox"/>	
Plan à une échelle n'excédant pas 1:5000	<input type="checkbox"/>	

**Lots concernés**

Lot	Frontage	Profondeur	Superficie

**Lots projetés**

Lot	Frontage	Profondeur	Superficie

**Superficie totale**

Superficie des lots concernés: \_\_\_\_\_

Superficie des lots projetés: \_\_\_\_\_

**Évaluation**

Évaluation des lots concernés: \_\_\_\_\_

Évaluation des lots projetés: \_\_\_\_\_

**Description de l'opération cadastrale****Signature du demandeur**

Signature du demandeur \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

---

**RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION 2015-00**  
**CHAPITRE 3 - SECTION 1 : PERMIS DE LOTISSEMENT**

**28. DOCUMENTS REQUIS**

À l'appui d'une demande de permis de lotissement, le requérant doit déposer un plan, à une échelle n'excédant pas 1 : 5 000, préparé par un arpenteur-géomètre. Le plan doit être déposé en version sur papier, en trois exemplaires originaux, et en version numérique, en format AutoCAD.

Le plan exigé au premier alinéa doit comprendre les informations suivantes :

- 1° Les bornes, les dimensions de chacune des limites, la superficie et l'identification cadastrale du lot projeté.
- 2° L'identification de la zone dans laquelle se trouve le lot projeté, telle qu'indiquée au plan de zonage faisant partie du règlement de zonage en vigueur; si le lot projeté est situé dans plus d'une zone, le plan doit montrer les limites de chaque zone.
- 3° Les limites et l'identification cadastrale de tout lot adjacent.
- 4° Le tracé et les limites de l'emprise de toute rue existante ou projetée et de toute rue qui communique avec une rue montrée au plan soumis.
- 5° L'emplacement de toute infrastructure de services publics existante tels réseau d'aqueduc ou d'égout, ligne de transport d'énergie, ligne de télécommunications.
- 6° L'emplacement, la nature légale et l'objet de toute servitude, existante ou prévue, de non-construction, de non-accès ou de passage à pied, en voiture, à bicyclette ou autrement.
- 7° Les limites de toute partie du terrain touchée par une réserve quelconque telle une partie visée par un avis d'expropriation publié par une autorité compétente ou une partie de terrain réservée à des fins publiques ou destinée à être cédée à ces fins.
- 8° L'emplacement de la ligne naturelle des hautes eaux de tout lac ou cours d'eau situé à 100 m ou moins des limites du terrain, la ligne correspondant aux cotes ou aux niveaux d'inondation 20 ans et 100 ans, les limites d'une zone à risque de mouvement de terrain.
- 9° Les limites de tout bois, fossé, roc affleurant, cours d'eau, marécage, etc.
- 10° Toute construction existante sur le terrain et sur un terrain adjacent.
- 11° La date de préparation du plan, la direction du nord, l'échelle du plan ainsi que le numéro de minute et la signature de l'arpenteur-géomètre.

Tel que requis par le règlement de lotissement en vigueur, le plan exigé au premier alinéa doit être accompagné, le cas échéant, d'un plan annexé montrant toute servitude, existante ou prévue, pour le passage d'une infrastructure aérienne ou souterraine de transport ou de distribution d'énergie ou de télécommunication, ou pour le passage d'une conduite d'aqueduc ou d'égout.

**29. DOCUMENT ADDITIONNEL REQUIS POUR UN TERRAIN CONTAMINÉ**

En plus des documents requis en vertu de l'article 28, lorsque l'opération cadastrale vise un terrain ou une partie d'un terrain inscrit sur la liste des terrains contaminés constituée par la Ville en application de l'article 31.68 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q 2), la demande de permis de lotissement, doit être accompagnée du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec démontrant que les exigences quant aux usages visés et s'il y a lieu, aux travaux de décontamination sont respectées. Si le terrain n'a pas fait l'objet d'un certificat d'autorisation du ministère, la demande de permis doit être accompagnée d'une lettre, signée sous serment par le propriétaire, attestant, selon le cas, que le terrain ne fait pas l'objet d'un plan de réhabilitation approuvé par le ministre de l'Environnement en vertu de cette loi.

De plus, un plan réalisé par un professionnel en la matière, doit démontrer les travaux de remblai-déblai qui seront effectués et exiger des mesures de mitigation pour assurer l'intégration visuelle du site.